



COLTE/CDE

COALITION DES ONGS DE PROTECTION ET DE PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT
LUTTANT CONTRE LA TRAITE – COLTE/CDE

DECLARATION

3E CYCLE DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL

Pré-session EPU sur la République de Guinée
Genève, 10-13 décembre 2019

THEME: DROITS DE L'ENFANT

1- Présentation de l'organisation

La Coalition des ONGs de protection et de promotion des droits de L'Enfant, Luttant Contre la Traite (COLTE/CDE) est une structure faîtière, créée en juin 2017 et qui regroupe plusieurs ONG nationales et internationales intervenant dans le domaine de l'enfance en Guinée. Cette Coalition avait soumis un rapport alternatif de l'EPU sur les questions spécifiques aux droits de l'enfant. Cette encore elle a élaboré et soumis le 17 juillet 2019 le rapport sur la thématique DROITS de L'ENFANT.

2- Condition dans laquelle une consultation nationale a été menée

Le Gouvernement à travers le Ministère de l'Unité Nationale avait organisé, avec l'appui du bureau du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, un atelier de partage et d'échange avec les OSC et de l'INIDH sur le processus d'élaboration des rapports périodiques et alternatifs sur l'Examen Périodique Universel en vue de soumettre ces rapports pour le 3^{ème} Cycle de passage de la Guinée en janvier 2019. A l'issue de cet atelier chacune de ces parties s'est engagée à élaborer et soumettre son rapport avant les dates indiquées, le 18 juillet 2019 pour les OSC et de et de l'INIDH.

C'est ainsi que l'UPR Info en collaboration avec la COLTE/CDE a organisé une consultation nationale pour la formation des acteurs de la société civile et de l'INIDH a eu lieu à Conakry du 15 au 16 mai 2019 avec la participation de 38 ONG et de l'INIDH et du 15 au 17 octobre 2019 pour la préparation du plaidoyer et la réalisation de la présession à Conakry avec la participation de 22 ONG et de l'INIDH.

3- Plan de la présentation

Cette présentation porte sur un seul thème relatif à la protection de l'enfant et de la femme : **les mutilations génitales féminines/excision**

4- Présentation

Mutilations génitales féminines/excision.

A- Suivi du dernier EPU

Lors du 2eme cycle de l'EPU, la République de Guinée a reçu onze recommandations relatives aux mutilations génitales féminines/excision de la part de l'Italie, la Slovénie, la République de Corée, l'Irlande, les Etats Unis d'Amérique, les Philippines, les Pays-Bas, l'Ethiopie, l'Afrique du Sud, la Thaïlande et le Togo

- ✓ Continuer de mettre en œuvre les efforts visant à lutter contre les mutilations génitales féminines et l'excision, notamment en engageant les parties prenantes étatiques et non étatiques dans un dialogue sur l'éducation, les programmes et la législation nécessaires pour éliminer cette pratique néfaste et promouvoir l'égalité des sexes (États-Unis d'Amérique) ;
- ✓ Prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'application effective de la loi L010/AN/2000, en vue de l'éradication des mutilations génitales féminines, et prendre des mesures supplémentaires de sensibilisation aux risques et préjudices associés à cette pratique ainsi qu'à son interdiction (Irlande) ;
- ✓ Prendre des mesures adéquates pour lutter contre les mutilations génitales féminines, c'est-à-dire faire appliquer la législation en vigueur interdisant les mutilations génitales féminines et faire en sorte que les auteurs de ces actes soient poursuivis (Pays-Bas);
- ✓ Renforcer l'application de la législation existante interdisant les mutilations génitales féminines et, dans le même temps, renforcer les activités de sensibilisation en mettant l'accent sur les risques sanitaires de cette pratique néfaste (République de Corée) ;
- ✓ Redoubler d'efforts pour éliminer les mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles préjudiciables, notamment en appliquant strictement l'interdiction légale et en sensibilisant davantage la population aux conséquences néfastes de ces pratiques (Slovénie) ;
- ✓ S'efforcer d'appliquer la législation nationale en vigueur afin de réduire le taux actuel de mutilations génitales féminines dans le pays, notamment en engageant des poursuites pénales efficaces contre cette pratique, en menant des campagnes de sensibilisation appropriées et en dispensant une éducation dans les écoles (Italie) ;
- ✓ Redoubler d'efforts pour lutter contre les pratiques traditionnelles préjudiciables aux femmes et aux enfants, en particulier les mutilations génitales féminines (Éthiopie) ;
- ✓ Renforcer les mesures contre la pratique des mutilations génitales féminines (Afrique du Sud) ;
- ✓ Poursuivre ses efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, en particulier le problème des mutilations génitales féminines (Thaïlande) ;
- ✓ Poursuivre les efforts pour lutter efficacement contre la charge socioculturelle et religieuse que représente l'élimination des mutilations génitales féminines (Togo) ;

B- Développement depuis le dernier EPU

Ces recommandations n'ont été mise en œuvre que partiellement si l'on prend en compte des activités ponctuelles de sensibilisation des communautés réalisées par le Ministère des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance et ses partenaires

Selon la cinquième EDSG (Enquête démographique de santé en Guinée) de 2018, réalisée par l'Institut National des Statistiques (INS), 95 % des femmes âgées de 15-49 ans ont été

excisées. Cela constitue une petite avancée car selon l'EDSG de 2012, plus de neuf filles de 15-49 ans sur dix étaient excisées, soit 97 % des filles. Cela pourrait se justifier par :

- ✓ L'obtention de 10 déclarations publiques de l'abandon des MGF/E dans 1054 villages des quatre régions naturelles de 2006 à 2017.
- ✓ La révision des boîtes à images pour les communautés et les élèves pour les classes CP et CM ;
- ✓ La révision du plan stratégique national pour l'abandon des MGF/E ;
- ✓ L'existence de la loi n° L010/AN/2000 portant sur la santé de la reproduction et protégeant l'intégrité physique de la femme. Cette loi prévoit également des dispositions pénales à l'encontre de tous ceux qui la transgressent. Également, le Code des droits de l'Enfant d'août 2008 dans ses articles 407 à 409 sanctionnent et interdisent les Mutilations Génitales Féminines (MGF). Le Code pénal de 2016 mentionne aussi cette thématique.
- ✓ En plus, la Guinée a ratifié les différents instruments juridiques internationaux protégeant l'intégrité physique des filles, tels que la Convention des Droits de l'Enfant. L'article 19 stipule que les enfants des pays membres doivent être protégés contre toutes les formes de violences, de traitements, d'abandons, négligences, exploitations et violences sexuelles

En termes de Défis, il faut signaler que :

- ✓ Malgré l'existence d'une loi sanctionnant les mutilations génitales féminines, les auteurs ne sont pas poursuivis et punis.
- ✓ La loi L 010/AN/2000 portant sur la santé de la reproduction qui interdit les mutilations génitales féminines/Excision (MGF/E) n'est pas vulgarisée,
- ✓ Les pratiques des MGF/E ne sont pas dénoncées par les citoyens,
- ✓ Les Mutilations génitales féminines portent une atteinte à la santé, à l'intégrité physique et psychologique de la jeune fille.
- ✓ Les religieux à travers leurs sermons encouragent la pratique des MGF/E

C- Recommandations

Nous suggérons les recommandations suivantes :

- ✓ Intégrer dans les programmes d'enseignements scolaires les modules de formation sur les mutilations génitales féminines (MGF/E),
- ✓ Traduire en langues locales et diffuser la loi L010 / AN / 2000 sur la santé de la reproduction qui interdit les mutilations génitales féminines (MGF/E),
- ✓ Traduire en justice les auteurs et les complices de MGF/E.

Je vous remercie pour votre attention.

Contacts pour des informations complémentaires

Dr.MD.CAMARA MAMADY KANKOU, Président de la COLTE/CDE : 622.55.57.78 / 664.31.71.37 / 657.81.00.15 kassakankou@yahoo.fr / kassakankou71@gmail.com / Skype : cassagrander / Twitter/WhatsApp: 622555778BP :2290 Conakry-Guinée

**Mamadou Moudjitaba DIALLO, Coordinateur de la COLTE/CDE Guinée Tél :+224
664 51 58 52 ou 224 628 50 76 62, skype : moudjit63**

Email: colteguinee@gmail.com / mmoudjit63@gmail.com